

Arrondissement de :
Céret

N°2020/12

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **4**
Sous-Domaine :
4.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du quatre juin deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Agnès PARAYRE.

**Objet : Mise à jour
tableau des emplois
de la commune.**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, MARGALEF Marie-Andrée, MONIE Danielle, Messieurs JUANOLE Michel, CAPALLERA Jean-Paul, FIGA Georges.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
29 MAI 2020

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/05/2020

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établie pour l'année 2020.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2020

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression d'un emploi d'origine et la création d'un emploi correspondant au grade d'avancement. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée,

- un adjoint administratif principal 1ère classe à TNC à raison de 28 heures à compter du 01 mars 2020.

- un adjoint technique principal 2ème classe à TC 35 heures au 17 février 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Filière administrative : 1 effectif

Filière technique : 1 effectif

Le nombre d'emploi sur la commune de Lamanère est de 2 postes.

PAR PUBLICATION
LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T. Lamanère, le 04 juin 2020.

Le Maire,
Agnès PARAYRE

Accusé de réception Préfecture du
N°

REÇU LE :

18 JUN 2020

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

